

## CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

*Vilnius, du 6 au 8 avril 2014*

#### Remarques d'introduction

1. La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne a eu lieu à Vilnius, au Seimas de la République de Lituanie, entre le 6 et le 8 avril 2014. La Conférence a réuni les Présidents ou leurs représentants de 27 parlements nationaux, le Vice-président du Parlement européen, un Président et un Vice-président des parlements des pays candidats et 4 Présidents ou leurs représentants des pays du Partenariat oriental.
2. La Conférence a été ouverte et présidée par S.E. Mme Loreta GRAUŽINIENĖ, Présidente du Seimas de la République de Lituanie. S.E. M. José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne, s'est adressé aux Présidents des parlements via un message vidéo.
3. Les intervenants de la première session intitulée « Surmonter les conséquences de la crise économique et financière : rôle des parlements » ont été les suivants : S.E. M. Algirdas BUTKEVIČIUS, Premier ministre de la République de Lituanie, S.E. M. Mogens LYKKETOFT, Président du Folketing du Royaume du Danemark, M. Miguel Angel MARTÍNEZ MARTÍNEZ, Vice-président du Parlement européen, intervenu de la part de S.E. M. Martin SCHULZ, Président du Parlement européen.
4. Les intervenants de la deuxième session intitulée « Cinq ans après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne : les leçons du contrôle de la subsidiarité dans les parlements » ont été les suivants : S.E. M. Milan ŠTĚCH, Président du Sénat de la République tchèque, S.E. M. Pietro GRASSO, Président du Sénat de la République italienne, S.E. Mme Anouchka VAN MILTENBURG, Présidente de la Chambre des Représentants du Royaume des Pays-Bas, et Lord Timothy BOSWELL, Président de la commission des Affaires européennes de la Chambre des Lords du Royaume-Uni.
5. S.E. Mme Loreta GRAUŽINIENĖ, Présidente du Seimas de la République de Lituanie, et S.E. Mme Solvita ĀBOLTIŅA, Présidente de la Saeima de la République de Lettonie, ont prononcé leurs discours dans le cadre de la troisième session intitulée « Coopération interparlementaire avec les pays du Partenariat oriental ». Leurs présentations ont été suivies d'interventions de S.E. M. Oleksandr TURCHYNOV, Président de la Rada suprême d'Ukraine (message vidéo), S.E. M. Igor CORMAN, Président du Parlement de la République de Moldova, S.E. M. David USUPASHVILI, Président du Parlement de Géorgie, S.E. M. Hovik ABRAHAMYAN, Président de l'Assemblée nationale de la

République d'Arménie, et M. Stanislav SHUSHKEVICH, ancien Président du Conseil suprême de la République de Biélorussie.

6. Avant le début de la quatrième session, les Présidents des parlements ont commémoré la Journée internationale des Roms. S.E. Mme Barbara PRAMMER, Présidente du Conseil national de la République d'Autriche, a fait un discours à cette occasion. Une déclaration commémorant la Journée internationale des Roms a été adoptée (voir en annexe).
7. Les intervenants de la quatrième session intitulée « Coopération interparlementaire dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice » ont été les suivants : S.E. M. Evangelos-Vasileios MEIMARAKIS, Président du Parlement hellénique, S.E. Mme Ewa KOPACZ, Présidente du Sejm de la République de Pologne, S.E. Mme Laura BOLDRINI, Présidente de la Chambre des Députés de la République italienne, et S.E. M. Per WESTERBERG, Président du Riksdag suédois.

### **Surmonter les conséquences de la crise économique et financière : rôle des parlements**

8. Les Présidents des parlements constatent que l'économie européenne affiche des signes de reprise modérée et de rééquilibrage macroéconomique. La croissance économique, même si elle est très timide, et le retour de la confiance des entreprises et des consommateurs devraient éventuellement se traduire par plus d'emplois.
9. Les Présidents des parlements restent, cependant, préoccupés par l'état de l'économie et en particulier par la situation sociale dans l'Union européenne, étant donné que plus de 26 millions de personnes dans l'Union sont au chômage et le niveau de chômage des jeunes reste alarmant. En février 2014, le taux de chômage des jeunes était de 22,9 %, soit plus de deux fois supérieur au taux de chômage des adultes, se situant à 10,6 %<sup>1</sup>. Tout en favorisant les mesures de lutte contre le chômage, notamment le chômage des jeunes, telles que l'initiative de Garantie pour la jeunesse et l'Alliance européenne pour l'apprentissage, ~~et~~ les Présidents invitent les institutions à trouver un équilibre plus dynamique entre la discipline budgétaire et les priorités de la croissance et de la création d'emplois. Les Présidents se félicitent de la décision du Conseil européen d'allouer 6 milliards d'euros à l'initiative pour l'emploi des jeunes entre 2014 et 2020. Les Présidents tiennent à souligner que la solution au problème de chômage des jeunes contribuerait à l'amélioration de la situation démographique européenne alarmante.
10. Les Présidents des parlements soulignent que les déséquilibres macroéconomiques constituent l'un des plus grands défis pour la zone euro. Selon eux, pour revenir à une croissance économique stable, créer plus d'emplois et inverser le déséquilibre macroéconomique, les États membres devraient continuer à déployer leurs efforts pour atteindre les objectifs de déficit budgétaire, à mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires, en particulier dans le marché du travail, les systèmes d'imposition et de protection sociale, réduire la charge administrative pour les entreprises, notamment les PME, rendre l'administration publique plus légère et plus efficace, prendre des mesures pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.
11. Les Présidents des parlements tiennent à exprimer leur soutien à la création d'une union bancaire dans la zone euro et se félicitent de l'accord provisoire sur le mécanisme de

---

<sup>1</sup> Selon les données d'Eurostat.

résolution unique, conclu entre le Parlement européen et le Conseil le 26 mars 2014. Les Présidents attendent que le mécanisme de surveillance unique commence à fonctionner dès l'automne 2014.

12. Les Présidents des parlements sont conscients de profondes réformes dans l'architecture de la gouvernance économique et financière de l'Union qui ont eu lieu au cours des cinq dernières années, et du rôle du Parlement européen dans ce processus. Les Présidents soulignent que ces réformes doivent être suivies de mécanismes améliorés pour assurer un contrôle parlementaire efficace ainsi que la légitimité et la responsabilité démocratiques des nouvelles structures de gouvernance.
13. Les Présidents des parlements saluent l'engagement de la Commission à développer un « dialogue politique renforcé » avec les parlements nationaux dans le cadre du semestre européen, deux fois par an, et attendent une mise en œuvre effective de cette proposition. Les Présidents soulignent également que les parlements nationaux devraient assumer un rôle proactif dans le cadre du semestre européen, notamment en examinant les programmes nationaux de réforme et les programmes de stabilité et (ou) de convergence, avant leur soumission à la Commission européenne.
14. Les Présidents des parlements soulignent les progrès qui ont été accomplis en matière de mise en place de la nouvelle conférence interparlementaire en vertu de l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire. Les Présidents attirent l'attention sur la réunion inaugurale de la Conférence, intitulée « Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne », qui a eu lieu les 16 et 17 octobre 2013 à Vilnius, sous la présidence lituanienne du Conseil de l'UE, et sur la deuxième réunion de la Conférence, intitulée « Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique de l'Union européenne », coorganisée par le Parlement européen et le Parlement hellénique, à Bruxelles, entre le 20 et le 22 janvier 2014, dans le cadre de la semaine parlementaire européenne. Bien que le rôle, la portée et le titre de la Conférence restent encore à définir, il est clair à ce moment que la Conférence peut servir de forum parlementaire de discussions et d'échange d'idées, d'informations et de meilleures pratiques. Les Présidents considèrent que la Conférence pourrait avoir son Règlement et pouvoir adopter des conclusions non contraignantes. Les Présidents rappellent l'article 11 des Conclusions de la Conférence qui s'est tenue à Nicosie en 2013 concernant la révision des dispositions de la conférence interparlementaire en vertu de l'article 13 du TSCG, lors de la Conférence des Présidents qui se tiendra en 2015, à Rome. Les Présidents saluent l'initiative du Seimas de la République de Lituanie visant à conclure toutes les réunions de la dimension parlementaire de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE, au deuxième semestre 2013, par l'adoption d'un document politique non contraignant, et considèrent que cette pratique pourrait se poursuivre à l'avenir.

#### **Cinq ans après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne : les leçons du contrôle de la subsidiarité dans les parlements**

15. Les Présidents des parlements se félicitent de la participation accrue des parlements nationaux dans le processus législatif de l'UE au cours des cinq dernières années, résultat direct de nouveaux pouvoirs et instruments octroyés aux parlements nationaux par le traité de Lisbonne.

16. Les Présidents des parlements constatent que les parlements nationaux recourent de plus en plus activement à leur droit d'émettre un avis motivé et que, dans la période allant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne jusqu'au 10 mars 2014, au total 278 avis motivés ont été émis par les parlements nationaux.
17. Les Présidents des parlements attirent l'attention sur le fait qu'un deuxième « carton jaune » concernant la proposition de la Commission de mettre en place le Parquet européen a été émis en octobre 2013 par 14 chambres de 11 parlements nationaux, et que la Commission avait décidé de retenir la proposition initiale, jugeant que la plupart des arguments ne concernait pas la subsidiarité. De l'avis des Présidents, des avis motivés devraient également conduire à un dialogue avec la Commission sur toutes les questions soulevées dans ces avis motivés.
18. Les Présidents des parlements soulignent que le système actuel de contrôle de la subsidiarité permet aux parlements nationaux d'exprimer uniquement une position positive ou négative concernant la subsidiarité. Des efforts doivent donc être déployés pour rendre plus constructive l'implication des parlements nationaux dans le processus législatif de l'Union, en vue d'habiliter les parlements nationaux à contribuer de façon positive à l'élaboration de la législation de l'UE.
19. Les Présidents des parlements considèrent qu'une coopération interparlementaire plus efficace, l'échange plus intensif de meilleures pratiques, y compris sur les contrôles de la subsidiarité, et une plus grande implication des parlements nationaux dans le contrôle *ex-ante* des initiatives phares de la Commission, devraient contribuer positivement à l'efficacité et au caractère inclusif du processus de contrôle de la subsidiarité et impliquer davantage les parlements nationaux dans le processus de l'élaboration des politiques de l'UE.
20. Les Présidents des parlements soutiennent *le dialogue politique* initié en 2006 par le Président de la Commission européenne M. José Manuel BARROSO, et invitent la nouvelle Commission, formée à l'issue des élections européennes de 2014, à poursuivre cette initiative importante. Cependant, les Présidents tiennent à souligner que les réponses de la Commission aux avis et avis motivés des parlements nationaux, formulés dans le cadre du dialogue politique, pourraient intervenir plus rapidement et être plus nuancées.
21. Les Présidents des parlements rappellent que la période de huit semaines pour présenter un avis motivé n'est pas toujours suffisante pour tous les parlements nationaux, en particulier si la période coïncide avec les périodes de vacances et les vacances parlementaires, vu l'importance des discussions sur les propositions législatives entre les parlements nationaux.
22. Les Présidents des parlements sont d'avis que les faiblesses des contrôles de la subsidiarité doivent d'abord être corrigées dans le cadre du dialogue politique, en faisant pleinement usage des outils existants et en évitant ainsi la nécessité de modifier le Traité. Les Présidents proposent que la COSAC explore les possibilités d'une utilisation plus efficace des contrôles de la subsidiarité permettant ainsi à la prochaine Conférence des Présidents de considérer le travail réalisé par la COSAC en la matière. Un travail régulier dans le cadre de la COSAC pourrait donner une impulsion positive à une amélioration systématique du système de contrôle de la subsidiarité, et les Présidents seraient régulièrement informés, par le biais de la Conférence des Présidents des parlements de

l'Union européenne, des progrès et des démarches accomplies. Lors de l'éventuelle révision des traités, il faudrait envisager l'extension de la période de présentation des avis motivés. Mais avant cela, il faudrait atteindre un accord politique avec la Commission sur l'amélioration de la procédure existante de contrôle de la subsidiarité, y compris l'extension de la période.

### **Coopération interparlementaire avec les pays du Partenariat oriental**

23. Les Présidents des parlements expriment leur profonde préoccupation au sujet de la crise ukrainienne et de ses conséquences pour la sécurité internationale, la primauté du droit international et la gouvernance mondiale. Les Présidents condamnent l'intervention militaire de la Russie en Crimée et son annexion illégale, qui sapent le droit international et sont contraires aux actuels engagements et obligations de la Russie, y compris la Charte des Nations Unies, l'Act final d'Helsinki de l'OSCE et le Mémorandum de Budapest. Les Présidents affirment que le soi-disant référendum, organisé en Crimée le 16 mars 2014, est inconstitutionnelle, et condamnent dans les termes les plus forts tous les actes qui compromettent l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Les Présidents croient fermement qu'en Europe du 21<sup>e</sup> siècle, la force et la coercition ne peuvent pas être utilisées pour modifier les frontières. Les Présidents des parlements reconnaissent également la solidarité et le soutien dont ont fait preuve de nombreux parlements de l'UE et encouragent les autres parlements de l'UE à envisager des mesures pareilles.
24. Les Présidents des parlements appuient fortement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et soutiennent le gouvernement ukrainien dans ses efforts pour stabiliser le pays, entreprendre des réformes et de rétablir l'économie. Les Présidents invitent les autorités ukrainiennes, les partis politiques et la société civile à s'engager dans un véritable dialogue national et la coopération fondée sur l'inclusion, le respect de la diversité régionale et assurant la pleine protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales. Les Présidents condamnent fermement toute activité séparatiste et provocations attisées par des forces extérieures visant à déstabiliser l'Ukraine de l'Est et l'ensemble du pays.
25. Les Présidents des parlements considèrent que le référendum qui a eu lieu le 16 mars 2014 dans la République autonome de Crimée concernant son statut juridique était inconstitutionnel et que, par conséquent, son résultat doit être considéré comme illégal, nul et non avenu.
26. Les Présidents des parlements saluent le programme d'aide financière à l'Ukraine, s'élevant à 11 milliards d'euros, présenté par la Commission européenne au Conseil européen le 6 mars 2014, et les initiatives des États-Unis, d'autres partenaires internationaux et des organismes internationaux comme le FMI, la Banque mondiale et la BERD visant à fournir une aide financière supplémentaire à l'Ukraine. Les Présidents invitent les organes compétents à préparer la première partie de l'aide financière à l'Ukraine dans les plus brefs délais, en vue d'assurer la stabilité économique dans le pays et la mise en œuvre rapide des réformes structurelles nécessaires.
27. Les Présidents des parlements soutiennent les sanctions ciblées adoptées par l'Union européenne contre les fonctionnaires russes directement responsables de l'intervention militaire en Crimée et prennent note de la décision du G7 de suspendre l'adhésion de la Russie au G8 jusqu'à ce que la Russie change de cap. Les Présidents insistent que la Russie

prenne des mesures importantes en vue de désamorcer la crise et soutiennent des mesures supplémentaires à son égard, y compris les sanctions économiques, si la Fédération de Russie procède à d'autres actions pour déstabiliser la situation en Ukraine. Les Présidents saluent le récent déploiement de la mission de l'OSCE en Ukraine et soutiennent les efforts de toutes les parties visant à faciliter et à s'engager dans un dialogue constructif entre l'Ukraine et la Russie, en vue de trouver une solution politique.

28. Les Présidents des parlements félicitent la signature du volet politique de l'accord d'association (AA) UE-Ukraine le 21 mars 2014 et espèrent que les autres parties de l'accord, y compris l'accord de libre-échange approfondi et complet (ALEAC), seront signées peu après les élections présidentielles en Ukraine, prévues le 25 mai 2014.
29. Les Présidents des parlements soulignent l'importance stratégique de la politique européenne de voisinage, y compris des pays du Partenariat oriental pour l'UE et l'ensemble de la région européenne, et constatent que la stabilité et la sécurité à long terme de ces pays ne seront assurées que par le biais de la consolidation démocratique, de l'État de droit, du respect des droits de l'homme, de l'économie de marché et de la bonne gouvernance, en d'autres termes, des valeurs et des principes qui sont au cœur même de la politique de Partenariat oriental et qui ont été réitérés par le Sommet du Partenariat oriental à Vilnius.
30. Les Présidents des parlements soulignent la nécessité de renforcer le caractère stratégique du programme de Partenariat oriental et d'assurer sa continuité, son renforcement et la poursuite de sa mise en œuvre en se servant de manière optimale des instruments existants : la dimension bilatérale et multilatérale, la coopération sectorielle, les plates-formes thématiques, la coopération formelle et informelle, le renforcement des contacts interpersonnels. Les Présidents réaffirment le droit souverain de chaque pays du Partenariat oriental de déterminer librement son avenir ainsi que les ambitions et les objectifs en vue de développer des relations avec l'UE.
31. Les Présidents des parlements félicitent la Moldavie d'avoir achevé la mise en œuvre de son plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas (VLAP) et les décisions ultérieures de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'UE visant à accorder à la Moldavie l'exemption de visa, qui devrait prendre effet le 28 avril 2014. Les Présidents se félicitent également des progrès qui ont été accomplis dans les négociations sur le VLAP avec la Géorgie et l'Ukraine.
32. Les Présidents des parlements soulignent les efforts des leaders politiques et la société civile de la Géorgie et de la Moldavie qui ont maintenu, de manière ferme et cohérente, la direction pro-européenne, à la veille du Sommet du Partenariat oriental à Vilnius, en novembre 2013, et se poursuivant jusqu'à maintenant. Les Présidents reconnaissent que la sécurité et la prospérité à long terme de ces pays dépendent du degré de l'association politique et de leur intégration économique dans l'UE.
33. Les Présidents des parlements se félicitent du paraphe de l'AA/ALEAC avec la Géorgie et la Moldavie, lors du Sommet du Partenariat oriental à Vilnius, en novembre 2013, et espèrent que les accords seront signés le plus rapidement possible, au plus tard en juin 2014.

34. Les Présidents saluent la conclusion avec l'Arménie de l'accord visant à faciliter la délivrance des visas (VFA) et l'accord de réadmission, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
35. Les Présidents des parlements attirent l'attention sur les progrès réalisés depuis 2010 dans les négociations sur l'accord d'association avec l'Azerbaïdjan, et espèrent achever ce processus dès que possible. Les Présidents saluent la signature du VFA et l'accord de réadmission avec l'Azerbaïdjan et attendent leur ratification. Pendant ce temps, les Présidents espèrent que la coopération continuera à se développer dans le cadre des accords existants entre l'UE et l'Azerbaïdjan.
36. Les Présidents des parlements saluent le lancement en janvier 2014 de négociations avec la Biélorussie sur l'accord visant à faciliter la délivrance des visas et l'accord de réadmission, et considèrent que le régime des visas facilité avec la Biélorussie permettrait de renforcer considérablement les contacts interpersonnels avec ce pays important, qui depuis près de deux décennies n'a pas eu de gouvernement ou de parlement démocratiquement élus.
37. Les Présidents rappellent que les partenaires orientaux ont une perspective européenne et peuvent demander à devenir membres de l'Union, à condition qu'ils respectent les principes de la démocratie, les libertés fondamentales, les droits de l'homme et des minorités, et assurent l'État de droit. Les Présidents considèrent que la mise en œuvre de l'AA/ALEAC est une étape importante dans la réalisation de ces aspirations européennes.
38. Les Présidents des parlements soulignent le rôle crucial de la société civile tout au long de la période de transition des réformes démocratiques et croient que la participation et l'implication de la société civile, tant de l'UE que des pays du Partenariat oriental, sont essentielles à la réussite de la politique de Partenariat oriental, et que, par conséquent, il est nécessaire de continuer à renforcer la communication et la coopération à tous les niveaux et d'assurer la mise en œuvre effective de la stratégie visant à accroître la visibilité de l'UE dans les pays du Partenariat oriental.
39. Les Présidents des parlements saluent les efforts et les résultats de la mission d'observation du Parlement européen en Ukraine, ayant réalisé 27 visites entre juin 2012 et novembre 2013, et soulignent les efforts de M. Pat COX, ancien Président du Parlement européen, et M. Alexander KWASNIEWSKI, ancien Président de la République de Pologne, en vue de résoudre les problèmes de la justice sélective et de faciliter les réformes judiciaires nécessaires en Ukraine.
40. Les Présidents des parlements rappellent que la représentation des parlements nationaux dans l'Assemblée parlementaire de l'Euronest devrait être étudiée, car certains parlements nationaux ont exprimé leur volonté de s'engager dans le travail de l'assemblée.
41. Les Présidents des parlements encouragent les parlements nationaux et les parlements des pays du Partenariat oriental à coopérer plus activement au-delà du cadre officiel en vigueur, en particulier dans le contexte de la dimension parlementaire de la présidence du Conseil de l'UE. À cet égard, les Présidents se félicitent de l'initiative du Seimas de la République de Lituanie d'organiser, dans le cadre de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE, la réunion des présidents des commissions des affaires étrangères des parlements de l'UE et du Forum parlementaire pour la démocratie, qui a eu lieu à Vilnius les 27 et 28 novembre 2013, à la veille du 3<sup>e</sup> Sommet du Partenariat oriental, et de consacrer une session de cette

Conférence des Présidents à un débat avec les Présidents des parlements des pays du Partenariat oriental. Les parlements nationaux pourraient explorer d'autres formes de dialogue interparlementaire avec les parlements du Partenariat oriental en petits groupes, y compris au niveau des partis.

42. Les Présidents des parlements notent également qu'une fois les AA/ALEAC signés avec le premier groupe de partenaires orientaux, les Parlements de l'UE auront un rôle particulier à jouer dans la ratification de ces accords. Pour envoyer un message de soutien fort aux partenaires orientaux, les Présidents des parlements prennent leur responsabilité en vue de la procédure régulière de ratification.
43. Les Présidents des parlements encouragent les parlements de l'Union européenne à fournir, au niveau bilatéral, un soutien et une assistance aux parlements des pays du Partenariat oriental en partageant l'expertise sur les réformes démocratiques, l'État de droit, l'adoption et la consolidation des traditions juridiques européennes.

### **Coopération interparlementaire dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice**

44. Les Présidents des parlements reconnaissent les avancées du programme pluriannuel de Stockholm réalisées dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ) au cours des cinq dernières années. Les Présidents regrettent que l'adoption par le Conseil européen des orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle dans l'ELSJ (conformément à l'article 68 du TFUE), à sa prochaine réunion en juin 2014, peut avoir lieu sans une consultation adéquate des parlements nationaux et le Parlement européen. Convaincus de la nécessité d'une importante contribution de la part des parlements dans le prochain débat sur les priorités relatives à l'ELSJ, les Présidents des parlements saluent les efforts déployés par le Parlement hellénique en vue de la tenue de la réunion des présidents des commissions en charge de la justice et des affaires intérieures, les 16 et 17 février 2014, à Athènes et la réunion conjointe de commissions avec la commission des Libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen sur *Les priorités pour la période 2014-2019 dans le domaine des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures*, le 19 mars 2014, à Bruxelles.
45. Les Présidents des parlements sont d'avis que les nouvelles orientations stratégiques sur l'ELSJ devraient renforcer l'ELSJ après la fin du programme de Stockholm. Les politiques et la législation en vigueur doivent être mieux mis en œuvre à la fois au niveau européen et national, ce qui exige une action adéquate de toutes les institutions de l'UE et des États membres, en particulier de la Commission en tant que gardienne des traités ainsi qu'achever la mise en œuvre des propositions soumises dans le cadre du programme de Stockholm.
46. Les Présidents des parlements soulignent également que les orientations stratégiques devraient refléter les besoins économiques et sociaux de l'Union. Par exemple, bien que la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité doivent naturellement figurer parmi les principales priorités de la coopération judiciaire, la protection de cyberspace a aussi une dimension économique importante, à savoir elle peut encourager une plus grande utilisation de l'Internet par les consommateurs. D'après les estimations de la Commission européenne, la mise en œuvre de nouvelles règles sur la protection des données et la sécurité en ligne dans l'Union européenne pourrait lui apporter plus de deux milliards de recettes supplémentaires chaque année. Un autre objectif aux effets positifs dans l'ELSJ



serait une politique commune de visas qui, applicable aux États membres faisant partie de l'accord de Schengen, pourrait contribuer à attirer la main d'œuvre qualifiée nécessaire en UE.

47. Les Présidents des parlements soulignent la nécessité de promouvoir la pleine application de la politique commune de l'immigration et des opérations aux frontières extérieures de l'Union européenne, ce qui devrait aider à sauver des vies en mer, tout en luttant contre la traite des êtres humains, et à promouvoir le principe de solidarité et un partage des responsabilités de manière équitable entre les États membres.
48. Les Présidents des parlements espèrent que les nouvelles orientations stratégiques sur l'ELSJ accorderont l'attention nécessaire à l'autonomisation des femmes, l'élimination et la prévention de la violence contre les femmes ainsi qu'au principe de la non-discrimination et de l'égalité des individus et des groupes sociaux. Les Présidents soutiennent également la mise en place de mécanismes efficaces pour assurer le respect des droits fondamentaux dans les États membres.
49. Les Présidents des parlements tiennent à souligner que les parlements nationaux, en collaboration avec le Parlement européen, ont le droit d'établir et de mettre en œuvre conjointement des procédures de contrôle des activités d'Eurojust et d'Europol, au sens de l'article 12 du TUE et des articles 85 et 88 du TFUE, et font référence à l'article 9 du protocole n°1 du traité de Lisbonne.
50. Les Présidents des parlements rappellent que la procédure du « carton jaune » a été déclenchée une seconde fois en réaction à la proposition de créer le Parquet européen et prennent en compte la communication de la Commission européenne sur le « carton jaune » du 27 novembre 2013.

#### **Sur les travaux de l'IPEX (système d'échange interparlementaire d'information sur l'UE)**

51. Les Présidents des parlements se réjouissent des Conclusions de la réunion des Secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne de Vilnius des 26 et 27 janvier 2014 sur la mise en place de nouvelles sous-rubriques consacrées aux nouvelles conférences interparlementaires sur le site des Présidents des parlements de l'UE. Ils prennent note avec satisfaction de la volonté des parlements nationaux assurant la présidence de ces conférences d'échanger des informations et documents pertinents par l'intermédiaire d'IPEX.
52. Les Présidents des parlements tiennent à remercier le Bundestag allemand pour sa présidence réussie du Conseil d'IPEX au cours des quatre dernières années. Les Présidents des parlements notent avec satisfaction que c'est pendant ces années que l'IPEX est devenu un outil fiable et efficace d'échange interparlementaire de documents et d'informations pertinentes pour la coopération interparlementaire, grâce aussi à l'engagement continu des ressources humaines et financières du Parlement européen. Les Présidents des parlements se félicitent de la prochaine présidence du Conseil d'IPEX que le Seimas de la République de Lituanie assumera à la suite de cette Conférence et souhaitent bonne réalisation du mandat de la présidence.

53. Les Présidents des parlements saluent la décision prise par la Commission de transmettre aux parlements nationaux, au Parlement européen et à l'IPEX des documents que la Commission ne communiquait précédemment qu'au Conseil.
54. En outre, les Présidents des parlements reconnaissent les efforts conjoints accomplis par les instances d'IPEX et les correspondants IPEX pour promouvoir l'utilisation correcte des symboles et le téléchargement correct des documents pertinents afin de faire de la sorte que l'IPEX reste un outil fiable au service de la coopération et des échanges interparlementaires et une source importante d'information pour les citoyens européens.

*ANNEXE*

**Déclaration**  
**de la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne**  
**à l'occasion de la Journée internationale des Roms**  
**Vilnius, 8 avril 2014**

Nous, les Présidentes et Présidents des Parlements nationaux des États membres de l'UE et du Parlement européen, réunis à Vilnius,

- Aujourd'hui, à l'occasion de la « Journée internationale des Roms » qui rappelle le premier Congrès mondial des Roms du 8 avril 1971 à Londres, quand a été fondée l'« Union romani » comme organisation internationale représentative,
  - Considérant que près de dix à douze millions de Roms vivent en Europe et constituent un des plus grands groupes vulnérables et qu'environ la moitié en sont des citoyens de l'Union européenne,
  - Préoccupés par le fait que les Roms sont confrontés aux préjugés, à l'intolérance, à la discrimination et à l'exclusion sociale dans leur vie quotidienne et qu'ils sont un groupe marginalisé qui vit dans des conditions socioéconomiques déplorables,
  - Reconnaisant les efforts entrepris à ce jour, notamment ceux de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, visant à prendre des mesures à l'échelle européenne,
  - Rendant hommage au Cadre de l'UE adopté en 2011 pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 et aux mesures prises jusqu'à présent par les États membres de l'UE en vue de sa mise en œuvre par leurs stratégies nationales d'intégration progressive des Roms.
1. Nous estimons que la diversité culturelle et linguistique est une caractéristique essentielle de l'Union européenne et que les Roms enrichissent cette diversité,
  2. Nous estimons que l'avancement de l'inclusion des Roms est une question de préoccupation et d'intérêt commun des États membres et l'UE et la coopération au niveau de l'UE apporte une valeur ajoutée importante, tandis que la responsabilité et la compétence de la mise en œuvre des mesures incombent principalement aux États membres, vu que les différentes

circonstances nationales devraient être prises en considération, que les Roms sont avant tout les minorités dans leurs pays respectifs et qu'ils ne constituent pas un groupe homogène,

3. Nous estimons que les stratégies des différents États membres doivent viser aussi bien à faire accepter les Roms qu'à les intégrer dans la société concernée,
4. Nous estimons que des mesures concrètes sont indispensables dans les domaines suivants :
  - a. accès à la formation
  - b. accès à l'emploi
  - c. accès aux soins de santé
  - d. accès au logement et aux services de base
5. Nous estimons que les stratégies visant à améliorer la situation des Roms devront être mises en œuvre non seulement pour les Roms, mais aussi avec les Roms et que leur intégration ne pourra être réalisée qu'en coopération avec eux et leurs représentants et organisations, la condition préalable étant leur participation sociale, économique, politique et culturelle adéquate dans la société.